



Département
de l'Yonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - égalité - Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, mercredi 28 septembre 2022

Les Jardins du Coteau, un site ambitieux pour remettre les pieds sur terre

En 2021, la Ville de Joigny a initié la création d'un atelier-chantier d'insertion autour du maraîchage biologique afin de répondre à un triple enjeu sur le territoire : social, environnemental et sanitaire.

Pour relever ce défi, l'association Les Serres des Près, filiale du Groupe Vitamine T, premier groupe d'entreprises inclusives en France, s'est implantée à Joigny et a fondé une structure d'insertion par l'activité économique : Les Jardins du Coteau. Cette structure emploie six salariés en parcours d'insertion, une cheffe de culture, une conseillère en insertion socio-professionnelle et une responsable de site. L'équipe a débuté la création d'une ferme maraîchère en mars 2022. Elle cultive des fruits et légumes bio sur 2,5 hectares de terrains (dont 770 m² de serres) appartenant à la Ville de Joigny, en bordure du quartier prioritaire de la Madeleine. Les premières récoltes sont commercialisées depuis juillet 2022, sur site et en circuits courts : les fruits et légumes produits sont actuellement vendus sous forme de paniers à tous les publics.

Venez découvrir Les Jardins du Coteau, du champ à l'assiette !

Le site sera inauguré par Nicolas Soret, maire de Joigny ; André Dupon, Président du Groupe Vitamine T ; Jean-Yves Doisy, Directeur Général du Groupe Vitamine T ; Stéphanie Gast, directrice du pôle alimentation saine et durable du Groupe Vitamine T ; Alix Bell, responsable du site et toute l'équipe des Jardins du Coteau.

Contact : service communication de la Ville de Joigny

Tél. 03 86 92 48 23

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr

**mercredi 5 octobre 2022, à partir de 17h
chemin de Chauffour à Joigny**

Au programme, échanges sur le projet (*) et les métiers des salariés, visite guidée, moment convivial autour d'un cocktail dînatoire.

(*) Ce projet est soutenu par l'Etat (Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion), l'ANRU (programme « Quartiers fertiles »), le Conseil départemental de l'Yonne, la Ville de Joigny et la MSA (programme « Inclusion et ruralité »).